



MÉMOIRE DE LA VILLE DE BOIS-DES-FILION
PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT,
DANS LE CADRE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 19
AVEC VOIES RÉSERVÉES AU TRANSPORT COLLECTIF,
ENTRE LES AUTOROUTES 440 ET 640 À LAVAL ET BOIS-DES-FILION

OCTOBRE 2014

MÉMOIRE DE LA VILLE DE BOIS-DES-FILION PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT, DANS LE CADRE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 19 AVEC VOIES RÉSERVÉES AU TRANSPORT COLLECTIF, ENTRE LES AUTOROUTES 440 ET 640 À LAVAL ET BOIS-DES-FILION

Présentation

La Ville de Bois-des-Filion est une municipalité d'environ 9 670 habitants se partageant un territoire de 4 km carrés en bordure de la rivière des Mille-Îles. Elle fait partie de la MRC de Thérèse-De Blainville et est traversée d'est en ouest par l'autoroute 640, et du nord au sud par le prolongement de l'autoroute A-19. Elle est dotée d'un noyau villageois ayant conservé une partie de son cachet, d'une zone résidentielle développée principalement durant les années 1960 à 1980, et suivie d'une autre phase de développement entre 2000 et 2010. On y retrouve un parc industriel (environ une vingtaine d'entreprises), un secteur commercial et à vocation supramunicipale, des établissements scolaires et des édifices institutionnels. Autrefois un lieu de villégiature recherché à cause de la présence de plages le long de la rivière, Bois-des-Filion est aujourd'hui un milieu de vie caractérisé par la présence de jeunes familles et par un environnement unique : réserve écologique de l'île Garth, parc du Grand ravin (forêt urbaine), parc Riverain, porte d'entrée de la Route verte dans la région des Laurentides et qui rejoint la Véloroute du P'tit train du Nord. Son développement est à peu près complété, 95% du territoire étant occupé. À l'ultime, la ville comptera un peu plus de 10 000 habitants.

Bref historique

Il y a un peu plus de 41 ans, en avril 1973, le ministère des Transports du Québec expropriait l'entièreté du centre-ville de Bois-des-Filion, soit 3 rues, 87 maisons et 30 commerces, pour construire une autoroute. Pendant des années, la ville a continué, en vertu de ses obligations, de payer sans aucune compensation, des infrastructures de rues, d'égouts et d'aqueduc qui ont été arrachées du sol. On a compensé les expropriés, mais pas la ville qui avait emprunté pour ces infrastructures et qui n'avait plus de payeurs de taxes pour les financer. L'histoire plus précise, avec la déstructuration du milieu qui s'en est suivie, est reprise dans un document en annexe (*Survot chronologique d'une gestation qui n'en finit plus*, 2013). Les conséquences sont encore présentes aujourd'hui, avec un secteur commercial qui peine à retrouver son dynamisme d'autrefois.

Position de la Ville de Bois-des-Filion

Aujourd'hui, la Ville reçoit avec satisfaction la nouvelle que le projet de parachèvement de l'autoroute 19 verra enfin le jour. Ce projet, elle l'a souhaité et elle le souhaite toujours, de concert avec l'ensemble des acteurs régionaux et forte de l'appui massif de la population. La ville accueille un projet mieux adapté aux réalités contemporaines et aux principes du développement durable avec des voies réservées au transport collectif, une première au Québec pour un projet à l'étape de conception, avec une voie multifonctionnelle pour le transport actif, et avec une infrastructure adaptée à l'augmentation rapide du nombre de véhicules motorisés que l'on a connue et que l'on connaît encore sur la couronne nord.

Sur les 8 kilomètres de projet entre l'autoroute 440 et l'autoroute 640, environ 800 mètres seront réalisés à Bois-des-Filion, incluant un échangeur à l'intersection Adolphe-Chapleau, un échangeur à l'intersection de l'autoroute 640 et un stationnement incitatif au nord de l'autoroute 640. C'est à Bois-des-Filion que les impacts de ce projet seront les plus grands, compte tenu de la nature même du milieu récepteur.

Aucune ville de 9600 habitants ne souhaite subir les inconvénients liés à la présence de plus de 59 000 véhicules chaque jour (Étude Tecsub 2006, jointe en annexe) à sa principale intersection (Adolphe-Chapleau / 335), laquelle a été conçue pour en accueillir trois fois moins. La très grande majorité de ces véhicules circulent durant des périodes de pointe aux plages horaires maintenant largement étendues, à des vitesses de moins de 5 à 10 kilomètres/heure et souvent à l'arrêt à cause des feux de circulation et de la congestion, soit les pires vitesses pour l'émission de gaz à effet de serre (GES).

Nous ne vivons pas en autarcie à Bois-des-Filion. Nous comprenons que la circulation de transit participe à la dynamique régionale et métropolitaine, et que la mobilité des ménages et des marchandises n'est pas tributaire des frontières municipales. Nous comprenons que la Ville de Bois-des-Filion, à cause de sa situation géographique, est un lieu de passage obligé pour de nombreux citoyens des villes environnantes. Avec un débit journalier pouvant atteindre 59 000 véhicules/jour et cela depuis 14 ans, il est plus que nécessaire d'intervenir, mais il faut le faire dans le souci de régler un problème de façon durable et peut-être aussi avec la préoccupation de réparer un tant soit peu les dommages causés durant 40 ans à une communauté. Ce qui sera construit à Bois-des-Filion le sera pour longtemps : une infrastructure autoroutière modulera l'espace pour au-delà d'un siècle.

Autoroute ou boulevard urbain?

Il semble qu'un débat ait émergé sur le type d'infrastructure routière à construire entre l'autoroute 440 et l'autoroute 640, et cela depuis que le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, ait officiellement annoncé le parachèvement de l'autoroute en juin 2010. Certains groupes et observateurs proposent un boulevard urbain en lieu et place d'une autoroute. Un boulevard urbain, qui peut compter le même nombre de voies qu'une autoroute, a comme caractéristique, entre autres, de ne comporter aucun échangeur aux différentes intersections. On retrouverait alors des carrefours à niveau, avec feux de circulation, un peu selon le modèle actuel. Nous croyons que le MTQ a bien démontré la dangerosité de ce scénario. Déjà les abords de la route 335 à Laval sont parsemés de croix funéraires installées par des parents et amis en mémoire de proches qui ont perdu la vie dans des accidents de circulation sur cette route. Nous ne souhaitons pas que cette pratique se perpétue avec un boulevard urbain dont la géométrie favoriserait les grandes vitesses et la prise de risques aux intersections. De plus, l'absence d'échangeurs à la hauteur du boulevard Adolphe-Chapleau et du boulevard des Mille-Îles, et donc le maintien de feux de circulation, ne changerait strictement rien à la situation actuelle de congestion chronique dans cette section du réseau qui compte déjà 4 voies de circulation comme un boulevard urbain.

Il existe déjà une autoroute entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et le boulevard Dagenais à Laval. Le tronçon prévu de 8 kilomètres vise à relier cette partie d'autoroute à une autre autoroute, la 640. Il nous semble que pour des raisons de sécurité, de fluidité et de réponses aux besoins soulevés par la situation actuelle, le scénario d'une autoroute avec échangeurs apparaît très clairement comme le plus approprié. Nous n'avons pas peur du mot «autoroute», et nous croyons qu'un boulevard urbain ne ferait que maintenir la problématique actuelle de congestion et d'émission de GES qui y est liée, tout en augmentant le niveau de risques d'accidents graves.

Un projet qui doit être une opportunité pour la Ville

La Ville insiste fortement sur l'importance d'un aménagement des infrastructures autoroutières à Bois-des-Filion qui permettraient à la Ville de récupérer des espaces résiduels en vue de leur mise en valeur. La Ville souhaite développer un pôle commercial et institutionnel dans le cadran nord-est de l'intersection Adolphe-Chapleau et A-19, et créer à l'intérieur de ce pôle une place publique pouvant accueillir jusqu'à 900 personnes. L'espace visé est actuellement connu sous le

nom de Place du Millénaire. Il fait partie de l'emprise autoroutière et est utilisé à des fins récréatives en vertu d'une entente avec le ministère des Transports du Québec. Il est possible, selon notre analyse et après consultation d'experts en géométrie routière, en circulation et en urbanisme, de concevoir la future autoroute de manière assez compacte autorisant une emprise autoroutière plus réduite que celle envisagée. Nous avons soumis cette demande au MTQ il y a deux ans, mais le résultat n'est pas à la hauteur de nos attentes.

Un tel projet implique donc certains réaménagements, dont la conception d'un réseau de drainage de type urbain avec possiblement la construction d'une station de pompage, plutôt que des fossés comme prévus dans la proposition du MTQ. De plus, cela implique l'abandon des voies d'accès et de sortie réservées aux autobus et se raccordant au centre du futur pont d'étagement. Cette géométrie oblige l'allongement d'au moins 10 mètres de la structure du pont d'étagement Adolphe-Chapleau, augmentant l'espace requis pour l'emprise autoroutière, et les coûts de construction. De plus, cela nécessite l'installation de feux de circulation en plein centre du pont pour permettre aux autobus d'emprunter l'une ou l'autre de ces deux voies, avec encore des coûts supplémentaires engendrés. En réalité, cette conception du MTQ répondait aux besoins pour certains autobus du réseau local de pouvoir emprunter les voies réservées en bénéficiant d'un accès privilégié. Cette demande, tout à fait justifiée, provenait selon le MTQ du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL), mais il appert que lesdits autobus pourraient accéder à l'autoroute et aux voies réservées en empruntant les mêmes voies que celles prévues pour les autres véhicules, et en utilisant au besoin un système d'appel de changement de feux de circulation (système de préemption) comme il en existe déjà ailleurs au Québec. De plus, le nombre d'autobus du réseau local qui emprunterait la voie réservée serait assez limité, par rapport au nombre d'autobus provenant du stationnement incitatif. Cet élément a été discuté avec les autorités du CITL qui ont exprimé leur accord avec le point de vue de la Ville, tel que présenté ici.

Nous recommandons :

- **Que la conception de l'autoroute et du pont d'étagement Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion soit réalisée de façon à garantir une insertion harmonieuse dans le milieu urbain, notamment par un aménagement plus compact de l'autoroute et des voies d'accès et de sortie, en vue d'optimiser le potentiel de redéveloppement du centre-ville filionois par la rétrocession à la Ville des espaces excédentaires de l'emprise**

autoroutière.

- **Que le drainage de l'autoroute dans le territoire de Bois-des-Filion soit conçu sur un modèle de drainage de type urbain, i.e. par conduites souterraines et station de pompage au besoin.**
- **Que les voies prévues d'accès et de sortie pour autobus, se raccordant au centre de la structure du pont d'étagement Adolphe-Chapleau, soient abandonnées au profit d'un système électronique d'appel de feux à bord des autobus, permettant une diminution substantielle de la longueur du pont d'étagement Adolphe-Chapleau.**
- **Que le MTQ collabore étroitement avec la Ville de Bois-des-Filion pour garantir cette insertion dans le milieu.**

Le futur pont d'étagement Adolphe-Chapleau constituera le lien entre les parties ouest et est de la Ville. Ce lien, s'il est bien conçu, pourrait contribuer à diminuer la fracture existante au centre de la Ville. Nous avons demandé au MTQ que l'élévation du pont d'étagement soit au même niveau que le boulevard existant, et que la largeur du pont soit surdimensionnée pour recevoir des espaces piétonniers, des zones d'ambiance et des aménagements paysagers de grande qualité. La réponse du ministère est décevante à ce niveau : élévation atteignant possiblement 1,5 mètre au-dessus du niveau des approches, et dimension conventionnelle de la largeur du pont. La Ville estime que ce futur ouvrage doit répondre non seulement à une problématique de circulation, mais doit aussi être un élément important et positif du paysage urbain et un ouvrage sécuritaire, attrayant et convivial qui participe à l'urbanisme de la Ville. Des exemples existent ailleurs, dont le pont d'étagement du chemin Queen Mary au-dessus de l'autoroute Décarie. La Ville estime qu'un effort supplémentaire doit être investi par le ministère pour atteindre cet objectif.

Nous recommandons :

- **Que le pont d'étagement Adolphe-Chapleau soit conçu de manière à permettre un lien efficace et convivial entre les parties est et ouest de la ville, notamment par un dimensionnement de la structure (38 mètres de largeur souhaitée) autorisant l'aménagement de zones piétonnières et espaces paysagers de chaque côté des voies de circulation sur le pont d'étagement, ainsi que par une élévation de la structure qui**

soit identique aux approches existantes de part et d'autre de celle-ci, plutôt que le 1,5 mètre de hauteur supérieure proposée par le MTQ .

La Ville de Bois-des-Filion s'interroge sur la pertinence de maintenir à Bois-des-Filion une voie de circulation destinée au passage des véhicules récréatifs motorisés (motoneiges, VTT et autres véhicules apparentés). Cet usage est incompatible avec un milieu fortement urbanisé comme celui de Bois-des-Filion, d'autant plus que la Ville vit depuis 10 ans une période de redéveloppement avec un processus clair de densification (démolition de maisons unifamiliales au profit de la construction d'édifices multilogements), en conformité avec les objectifs de densité édictés par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). De plus, l'espace requis pour l'aménagement d'une telle voie de VTT / motoneiges empêcherait la mise en valeur de la zone projetée pour le pôle commercial et institutionnel au nord-est du boulevard Adolphe-Chapleau / A-19. La Ville reconnaît toutefois l'importance de cette industrie et l'attrait pour ce loisir motorisé, et souhaite offrir une alternative intéressante pour les utilisateurs, qu'ils soient de Montréal, de Laval ou de la Couronne Nord. À même le futur stationnement incitatif de Bois-des-Filion ou dans un espace adjacent à celui-ci dans l'emprise autoroutière au nord de la 640, la Ville propose que soit aménagé un stationnement débarcadère permettant aux véhicules avec remorques de venir débarquer leurs motoneiges ou VTT, qui pourront ensuite emprunter le sentier existant qui traverse des zones industrielles et agricoles moins sensibles jusqu'aux Hautes-Laurentides. Nous rappelons que l'utilisation de ces véhicules n'est autorisée que durant la période hivernale, et qu'au cours des dernières années, cette période s'est rarement étendue au-delà de 2 mois ou 2 ½ mois dans les meilleurs cas. L'investissement apparaît très onéreux pour une si courte période. De plus, même si l'usage est restreint à l'hiver, la Ville peut constater chaque année une délinquance de la part de certains amateurs de VTT qui empruntent le sentier en plein été. On peut imaginer les dangers de la présence de pareils véhicules sur la même chaussée et en même temps que des cyclistes et des piétons.

La Ville estime que la voie multifonctionnelle prévue devrait se terminer immédiatement à la sortie du pont David à Bois-des-Filion, permettant aux cyclistes de se rabattre sur la Route Verte comme c'est le cas actuellement, et permettant aux véhicules agricoles d'emprunter la 39^e Avenue et la rue Perron pour aller rejoindre la montée Gagnon vers Blainville ou Ste-Anne-des-Plaines. Un sentier piétonnier /cyclable de moindre largeur (3 m) pourrait se prolonger en longeant la 39^e Avenue à même l'emprise de celle-ci, jusqu'au boulevard Adolphe-Chapleau.

Nous recommandons :

- **Que soit reconsidérée la pertinence de maintenir une voie de circulation pour les motoneiges et VTT en milieu urbanisé comme celui de Bois-des-Filion, compte tenu de l'espace requis pour une telle infrastructure et de l'incompatibilité de cet usage avec un habitat dense.**
- **Que le MTQ collabore avec la Ville de Bois-des-Filion en vue d'analyser et offrir des solutions alternatives aux utilisateurs de ce type de véhicule récréatif.**
- **Que l'aménagement et la situation précise du lien cyclable et piétonnier entre le pont David et le boulevard Adolphe-Chapleau fassent l'objet d'une entente avec la Ville de Bois-des-Filion.**

La section située entre la rivière des Mille-Îles et le boulevard Adolphe-Chapleau, à l'est de l'autoroute, devra faire l'objet d'un aménagement paysager particulier. Elle accueillera la voie cyclable qui se rabattra sur la Route Verte ainsi que la piste multifonctionnelle pour permettre le passage des véhicules agricoles qui pourront se diriger vers la rue Perron pour aller rejoindre la montée Gagnon vers Ste-Anne-des-Plaines ou Blainville. Ainsi, la piste multifonctionnelle, si elle ne reçoit ni motoneige ou VTT selon notre recommandation, pourra s'arrêter immédiatement après la sortie du pont David. Un talus antibruit pourra alors être aménagé dans cette section et la Ville demande qu'un reboisement intensif y soit réalisé, car cette section est attenante à une zone résidentielle. La Ville procède elle-même, depuis 20 ans, à des opérations de plantation d'arbres dans son territoire. Elle a même planté il y a 15 ans plus d'une centaine de pins dans le cadran nord-ouest de l'intersection 640 et 335.

La Ville s'est donné une politique précise en matière de plantation d'arbres : elle plante des espèces diversifiées et compatibles avec un milieu urbain (érable, tilleul, ginko, févier, etc.) et exige que les arbres aient un minimum de 10 cm de diamètre calculé à un mètre du sol, avec une hauteur d'au moins 3 à 4 mètres. Les arbres doivent être sélectionnés et marqués par l'horticulteur de la Ville, directement chez le fournisseur retenu à la suite d'un appel d'offres. Par cette procédure, le taux de perte est inférieur à 1 % tandis que le couvert forestier est déjà bien présent dès la première année suivant la plantation. Nous savons que les devis du ministère sont

beaucoup moins exigeants à cet égard, et qu'on voit souvent des plantations d'arbres qui ont moins de 1,0 à 1,5 mètre de hauteur et qui prendront une dizaine d'années avant d'offrir une allure intéressante. Il s'agit certainement d'une stratégie économe, mais peu efficace à court terme pour le paysage.

Nous recommandons :

- **Que le ministère intègre à son devis des exigences beaucoup plus élevées pour le nombre, le choix des espèces et la dimension des arbres qui seront plantés dans le territoire de Bois-des-Filion.**
- **Que le programme de plantation prévoit un reboisement intensif permettant de reconstituer rapidement une lisière forestière dense dans le quadrilatère compris entre la rivière des Mille-Îles, le boulevard Adolphe-Chapleau, l'autoroute 19 et la 39^e Avenue.**

Les mesures de mitigation

La Ville reconnaît que le MTQ témoigne, par son expérience, d'une bonne sensibilité à l'égard de l'impact du projet sur le milieu, au moins au chapitre du bruit généré par la circulation et au chapitre des travaux qui seront réalisés en plein centre de la Ville. La Ville rappelle qu'il s'agira de travaux majeurs en milieu urbain et qu'il faudra prendre toutes les mesures disponibles pour atténuer les effets négatifs qui concernent aussi bien le bruit de la machinerie que l'éclairage nocturne et l'émission de poussières. La Ville souligne aussi que la vitalité commerciale est généralement très affectée par ce type d'intervention et que le MTQ devra s'asseoir avec les acteurs du milieu, administration municipale, commerçants et institutions, pour assurer un déroulement harmonieux des travaux et une planification soignée. Avec deux écoles primaires, une école secondaire à vocation régionale, des garderies et CPE, des institutions financières et des commerces dont plusieurs ont une portée régionale, Bois-des-Filion dessert une population qui déborde largement ses frontières. Il est facile de tuer une zone commerciale déjà fragile par des travaux qui s'éternisent où par une mauvaise planification du maintien de la circulation.

Nous recommandons :

- **Que le ministère intègre à sa planification les mesures de mitigation les plus performantes pour atténuer l'impact de travaux majeurs réalisés en milieu urbain et que**

les mesures projetées fassent l'objet d'échanges avec tous les acteurs du milieu et soient évaluées régulièrement durant la période des travaux, pour procéder aux ajustements si requis.

Conclusion

La Ville de Bois-des-Filion a vécu plus que sa part de désagréments lors de l'expropriation de 1973 et du maintien, dans son espace central, d'une immense emprise autoroutière incluant 3 viaducs inutilisés durant plus de 40 ans. La Ville a aussi subi les effets de sa situation géographique favorable au centre de la couronne nord et de la présence d'un pont franchissant la rivière des Mille-Îles, effets qui se sont avérés désastreux au plan de la circulation à cause de l'absence d'un système routier bien hiérarchisé. La Ville considère que le parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif est un geste réparateur, mais c'est une geste qui sera tout aussi important que celui posé par le ministère en 1973. Un ouvrage comme celui prévu influencera l'aménagement du territoire non pas pour des décennies, mais probablement pour les siècles à venir. L'ouvrage pourra être réparé, modifié, bonifié avec le temps, mais il est peu probable qu'il disparaisse un jour.

Un tel projet mérite qu'on le planifie et le réalise avec soin, car l'autre élément qui ne disparaîtra pas de sitôt, c'est la présence des humains qui auront à vivre avec ce nouvel aménagement. C'est pour eux qu'on bâtit des écoles, qu'on façonne le territoire, qu'on érige des routes et des ponts. Tous ces ouvrages doivent améliorer un milieu de vie et nous n'avons pas le droit d'y aller par essai - erreur. Nous avons une seule chance, pour un grand bout de temps, de réaliser un projet qui soit un projet porteur pour une grande partie de la communauté. Faisons en sorte que ce projet de parachèvement devienne, à Bois-des-Filion, un projet autoroutier associé pour une fois à véritable projet d'urbanisme et à un projet de développement et d'aménagement durable.

*** Fin du document ***

Le projet inachevé de l'autoroute 19 :

SURVOL CHRONOLOGIQUE D'UNE GESTATION QUI N'EN FINIT PLUS

Le projet inachevé de l'autoroute 19 : SURVOL CHRONOLOGIQUE D'UNE GESTATION QUI N'EN FINIT PLUS

La planification autoroutière de la région aéroportuaire

Durant les années 60, en pleine *révolution tranquille*, le Québec modernise ses infrastructures de toutes sortes. Le secteur des transports bénéficie d'investissements massifs et les autoroutes se multiplient, facilitant l'expansion démographique et économique fulgurante de la grande région de Montréal. Le dynamisme montréalais, croyait-on à l'époque, allait entraîner une urbanisation continue qui allait occuper, en 2020, tous les espaces ruraux compris entre Saint-Jérôme et Saint-Hyacinthe ! Les esprits étaient enthousiastes à l'idée de voir Montréal devenir une véritable ville internationale, portée par le succès retentissant d'Expo 67 et, plus tard, par les Jeux olympiques de 1976.

Bien entendu, il était logique de croire que cette future mégalopole canadienne allait devenir un carrefour international en matière de déplacements aériens et que la construction de l'aéroport de Mirabel était une nécessité incontournable. Malheureusement, son emplacement n'était desservi que par la seule autoroute de la couronne nord, soit l'autoroute 15.

D'autres liens interrégionaux et intrarégionaux sont donc projetés sur l'ensemble de la couronne nord, alors appelée « *la grande région aéroportuaire* ». Il fallait d'abord relier Mirabel à Dorval en construisant l'autoroute 13, toujours inachevée, ainsi qu'à Ottawa par l'autoroute 50. Mais il fallait aussi compléter le réseau pour absorber la forte augmentation de l'achalandage routier sur un territoire promis à une urbanisation accélérée. Les autoroutes 440 et 640 furent donc construites pour desservir la couronne nord et relier les autoroutes 15 et 13. L'autoroute 25 devait également relier l'est de Montréal à la région aéroportuaire. Enfin, l'autoroute 19 fut prévue pour relier le centre-est de Montréal à Mirabel, en traversant Laval, Bois-des-Filion et rejoindre l'autoroute 50 à Saint-Jérôme.

Les experts de l'époque estimaient que le développement intégré du réseau autoroutier de la couronne nord était indispensable au succès de Mirabel. Ils avaient raison. Le système de la couronne nord est demeuré inachevé et l'aéroport n'a donc pas connu le succès escompté. Il a finalement été fermé, engendrant un gigantesque gaspillage de fonds publics.

Mais il y a pire, car les municipalités de la grande région aéroportuaire avaient planifié leur expansion territoriale en fonction du réseau autoroutier qui était prévu. Le non-parachèvement de ce réseau en temps voulu se traduit donc aujourd'hui par des

incohérences considérables en matière de planification urbaine et de nombreux problèmes de déplacements individuels. Malheureusement, on ne peut pas fermer une ville comme on ferme un aéroport.

Le cas de Bois-des-Filion est le plus déplorable de tous, car si le gouvernement n'y a jamais construit l'autoroute 19, il ne s'est pas gêné pour exproprier tout son centre-ville, le détruire complètement et laisser une plaie béante qui divise en deux le paysage et la communauté qui l'habite.

Bois-des-Filion en chantier : 1969-1974

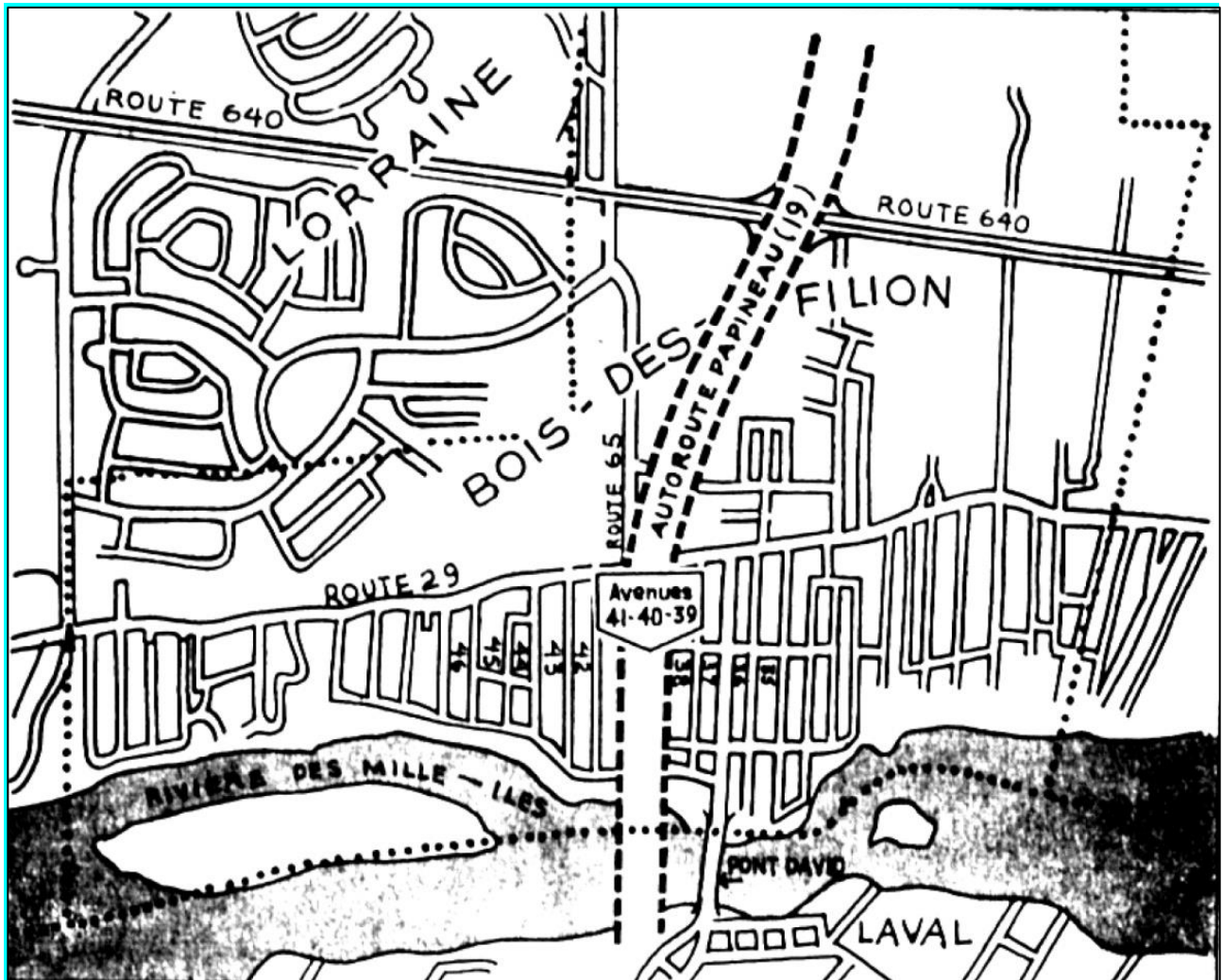
De 1969 à 1974, Bois-des-Filion est complètement transformé par le développement du réseau autoroutier.

Dès 1969, les travaux de déboisement et de creusage pour l'emprise de l'autoroute 640 commencent. Ils atteignent la même année la route 65, dans la partie nord du territoire de Bois-des-Filion.



Autoroute 640 en 1969

L'autoroute requiert l'aménagement de voies d'accès et de viaducs pour ses intersections avec la route 65 (Montée Gagnon) et la future autoroute 19.



« L'autoroute Papineau passera au centre de Bois-des-Filion », in *La Voix des Mille-Îles*, 12 avril 1972, p. 9

L'autoroute 19 nécessite pour sa part l'expropriation des résidents et des commerçants du centre-ville de Bois-des-Filion, qui sera littéralement coupée en deux, ainsi que le déplacement et la reconstruction du pont Athanase-David.

Les avis d'expropriation commencent dès ce moment à parvenir aux Filionois qui, pour la plupart, ignorent le projet. En effet, il ne sera officialisé qu'en 1973, lors de la signature du protocole d'entente entre le MTQ et la Ville de Laval, sans que Bois-des-Filion ne soit même convié.

En 1972, l'autoroute 640 est presque complétée au nord des secteurs urbanisés de Lorraine et de Bois-des-Filion. La construction des tabliers des quatre viaducs de la future autoroute 19, chevauchant la 640, est terminée.



Tabliers des viaducs en 1972



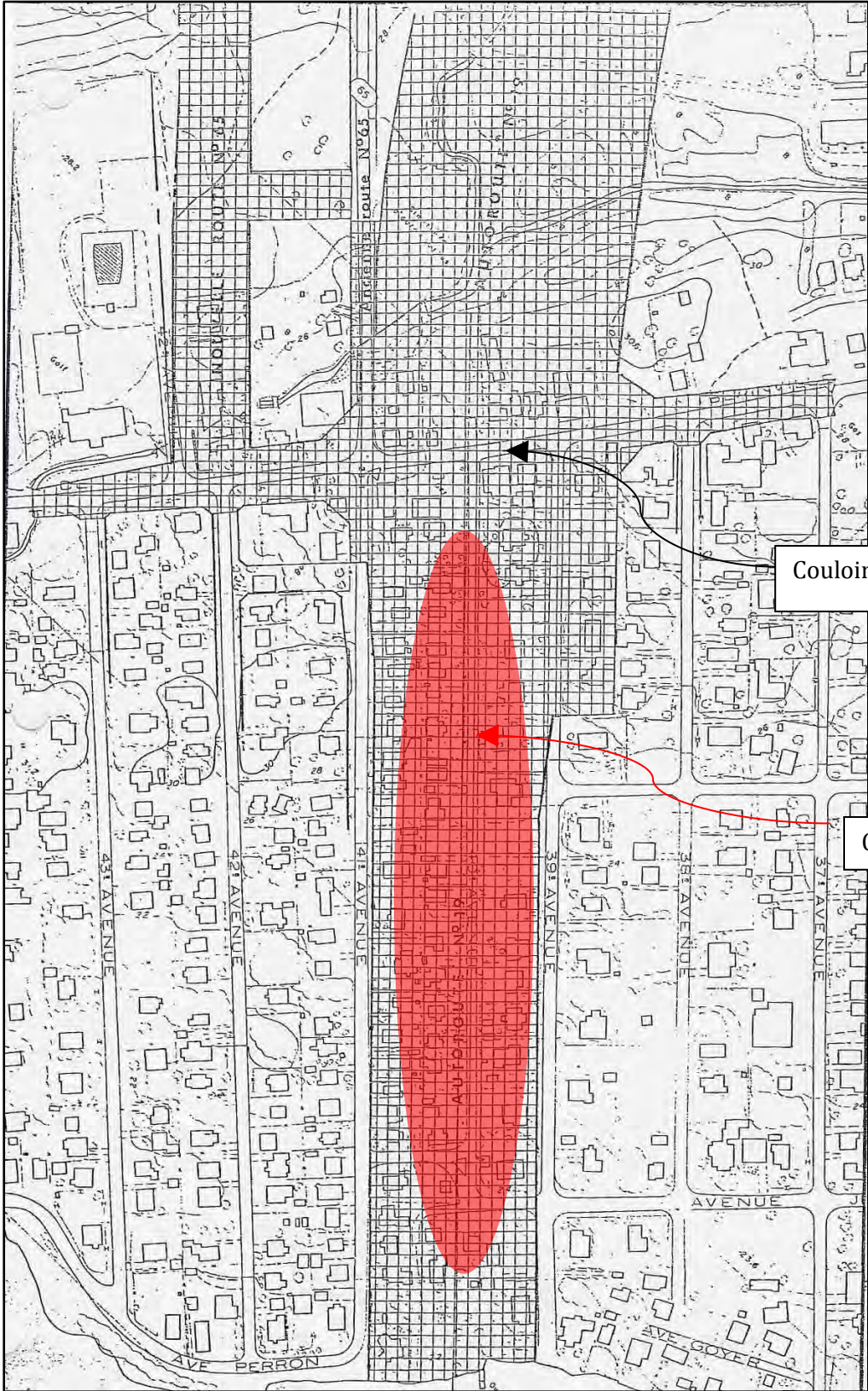
Beauvais, André, « Prolonger l'autoroute 19 », in Le Journal de Montréal, le 5 mai 2008

La destruction du centre-ville de Bois-des-Filion débutera pour sa part en 1973. En tout, trois avenues seront détruites (de la 39^e à la 41^e avenue), ainsi qu'une partie du boulevard Adolphe-Chapleau.

Quatre-vingt-sept maisons qui abritaient près de 300 personnes seront écrasées, ainsi que la trentaine de commerces du secteur, alors le cœur commercial de la ville. Le paysage est dévasté et le restera très longtemps.



Expropriation et démolition en 1974



Couloir exproprié

Centre-ville

« Étude de l'expropriation du secteur centre de la corporation municipale de Bois des-Filion pour l'autoroute 19 »,
Desjardins + Sauriol & Associés., juin 1974.

En 1972 et 1973, afin de rendre l'autoroute 640 accessible aux Filionois sans attendre la construction de la 19 et de son échangeur, la route 65 est réaménagée. À quelques centaines de mètres au sud de la 640, un carrefour à angle droit permet d'entrer sur l'autoroute, mais sans aucune voie d'accélération. Ce carrefour sera la plupart du temps congestionné et causera de nombreux accidents mortels. L'aménagement est inusité et manque clairement de planification. Par exemple, pour aller vers l'Ouest, un automobiliste doit traverser les quatre voies de la 640 en s'immobilisant sur le terre-plein, puis s'engager à pleins gaz sur l'autoroute sans aucune priorité d'accès.



Intersection de la route 65 et de l'autoroute 640 en 1972-1973

L'interruption des travaux sans préavis : 1974

En août 1974, alors qu'il reste deux ans pour finaliser les travaux de l'autoroute 19, ces derniers sont interrompus indéfiniment et sans préavis. Cette interruption touche aussi d'autres travaux urgents de réfection ou de construction, notamment pour le pont Athanase-David, construit en 1924, dont les voies simples sont insuffisantes et désuètes. Le pont doit être fermé plusieurs fois par année pour réparation. L'abandon

des travaux laisse le drainage des eaux de surface dans un état lamentable qui affecte les alentours du chantier.

Le problème des intersections avec l'autoroute 640 : 1975-1979

En 1975, la date de reprise des travaux pour l'ensemble du prolongement de la 19 demeure inconnue et la voie d'accès à la 640, qui devait être temporaire, n'est toujours pas améliorée ou fermée, et ce, en dépit des études réalisées et de nombreuses demandes envoyées au MTQ. Pourtant, plusieurs solutions sont proposées au ministère, notamment l'installation de feux de circulation ou de feux clignotants et l'aménagement d'une voie de contournement passant par la ville de Lorraine.

En 1977, le gouvernement annonce un moratoire sur la construction des autoroutes. La pertinence du projet de l'autoroute 19 est remise en question. Le MTQ prétexte qu'il investira plutôt les 15 millions de dollars, prévus pour l'autoroute 19, dans de nouvelles technologies de transport plus « modernes », comme les trains de banlieue.

En juin, le MTQ annonce que le prolongement de la 19 est abandonné, mais que l'échangeur de la 640 sera terminé.



Échangeur et viaduc de la route 65, 1980

En lieu et place d'une autoroute, les Filionois n'auront droit qu'à une route à deux voies, la route 335, partant du boulevard Adolphe-Chapleau. Le réaménagement partiel de l'échangeur en trèfle n'utilisera qu'un seul des quatre viaducs et remplacera progressivement l'intersection dangereuse de la route 65.

Cependant, en ne prolongeant pas la route 335 au-delà de la 640, la seule voie d'accès vers Sainte-Anne-des-Plaines demeure la route 65. Pour l'emprunter, il faut d'abord sortir de l'autoroute par la bretelle nord ou sud, rejoindre la route 335, tourner sur Adolphe-Chapleau, avant de reprendre la route 65.

La fin des travaux et la reconnaissance des dommages causés : 1979-1989

En 1979, le MTQ annonce que le pont Athanase-David sera déplacé, reconstruit et élargi à 4 voies dans le prolongement de la 40^e avenue (auparavant, le pont était situé dans le prolongement de la 37^e avenue). La route 335 viendra ensuite rejoindre le pont

en croisant le boulevard Adolphe-Chapleau, mettant ainsi fin aux travaux sur le territoire.



Nouveau pont Athanase-David, 1980

1979 est aussi l'année de la reconnaissance des dommages causés à la municipalité et de leur compensation très partielle par le député de Terrebonne, M. Élie Fallu, qui remet un chèque de 208 000 \$ à Bois-des-Filion. En dollars courants, ce montant équivaut à 634 056 \$ en 2011, très loin du montant cumulé et actualisé des pertes en revenu de taxes, montant estimé pour 2011 à 12 882 309 \$. Mais les réjouissances sont de courte durée, car, en raison du maintien du moratoire, l'autoroute 19 ne sera pas parachevée, malgré les nombreuses études qui le recommandent. Il faudra attendre une décennie pour qu'en 1989, le MTQ informe enfin la population que le parachèvement de l'autoroute est prévu pour 1992, mais qu'il ne comprendra que deux voies au lieu des quatre projetées initialement.

L'insuffisance des infrastructures : 1990-1999

Calibrée pour être une route locale, la route 335 ne parvient pas à absorber des flux de circulation en croissance constante. Au début des années 90, la congestion devient

insupportable. Les demandes et les lettres au gouvernement se multiplient jusqu'en 1994, moment où des études démontrent que les travaux pourraient facilement reprendre en 1995 si la volonté politique y était. Les coûts alors estimés pour parachever les travaux sont de 6 millions de dollars pour une autoroute à 2 voies et de 10 millions de dollars pour une autoroute à 4 voies. Cependant, le MTQ accorde la priorité aux travaux des autoroutes 5, 30 et 50.

En 1995, les intersections de la route 335 et des boulevards Adolphe-Chapleau et des Laurentides sont réaménagées pour diminuer les problèmes de congestion, mais ce n'est visiblement pas suffisant.



Avant le réaménagement, 1987



Après le réaménagement, 1995

Néanmoins, ces travaux font renaître l'espoir d'une relance. Malheureusement, lors du dépôt du plan de transport 1996 du MTQ, aucun investissement pour l'autoroute 19 n'est prévu. Les travaux se limiteront à une route de deux voies sur deux kilomètres, tronçon qui était promis depuis 1985.

En 1998, les maires de Terrebonne, Bois-des-Filion, Lorraine, Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines exigent ensemble la conversion d'une partie de l'emprise de l'autoroute 19 en boulevard intermunicipal à deux voies, soit celle située entre le boulevard Adolphe Chapleau et le rang Saint-François à Terrebonne. Ce boulevard pourrait par la suite être prolongé jusqu'au chemin Saint-Roch. Cette initiative contribuerait à désengorger la Montée Gagnon (route 65), qui a atteint sa capacité maximale, et encouragerait le développement résidentiel et industriel de la région. Les maires offrent même de contribuer financièrement aux travaux de la nouvelle route 335. Le projet, d'une longueur de 2,3 kilomètres, requiert toutefois 2,4 millions de dollars du gouvernement.

Les travaux reprennent : 1999-2001

En 1999, des investissements de 4 millions de dollars sont annoncés dans le comté de Blainville. Pour Bois-des-Filion, 1 285 000 \$ sont prévus pour le prolongement de la route 335, entre l'autoroute 640 et le boulevard Industriel. Ces travaux comprennent l'éclairage, le pavage et l'implantation de trois feux de circulation, dont deux permettront l'allègement de la circulation trop dense sur les bretelles de l'autoroute 640. Cependant, à la suite de la découverte de résidus de projectiles dans le sol (ancien champ de tir Saint-Maurice), les travaux seront reportés à 2001. Une partie de l'éclairage et du pavage sera toutefois réalisée en 1999.



Avant le prolongement, 1994



Après prolongement, 1999

Au printemps 1999, une entente avec le MTQ permet à Bois-des-Filion de récupérer plus de 2 millions de pieds carrés de terrains expropriés. Ces terrains, situés au nord de l'autoroute 640 et à l'ouest de l'axe de la 19, représentent 15 % du territoire de la municipalité. La transaction de 427 000 \$ sera payée sur une période de 13 ans.

En juin 1999, la Ville de Bois-des-Filion, appuyée par la ville de Terrebonne et la MRC de Thérèse-de-Blainville, demande officiellement au MTQ de réaliser l'aménagement d'un boulevard urbain à partir du boulevard Dagenais, à Laval. Le MTQ accepte d'investir 9 millions de dollars dans le projet.

Plus tard dans l'année, le MTQ annonce, dans son Plan de transport des Laurentides et dans son plan d'action 2001-2006, qu'un montant de 30 millions de dollars sera octroyé pour la poursuite des travaux sur la route 335. 18 millions de dollars supplémentaires seront toutefois requis pour prolonger la route 335 sur 11 kilomètres, jusqu'à Sainte-Anne-des-Plaines.

En 2000, les travaux de raccordement entre l'autoroute 19 et la route 335, à Laval, débutent grâce à un investissement de 3,3 millions de dollars du MTQ. Il s'agit d'un cinquième tronçon pour le projet, qui prévoit deux voies s'étendant sur deux kilomètres. Pour 2,5 millions de dollars, le pont Athanase-David est agrandi et totalement réaménagé, et 4 feux de circulation sont implantés. En 2001, la nouvelle route 335 est officiellement ouverte aux 18 000 automobilistes qui traversent le pont chaque jour. Mais cette nouvelle route à voie simple sur sept kilomètres relie deux autoroutes à doubles voies, produisant ainsi d'énormes goulots d'étranglement à chaque extrémité.



Goulots d'étranglement, 2000

Le bras de fer : 2002-2009

Au début des années 2000, Bois-des-Filion est en pleine croissance résidentielle, commerciale et industrielle. La nouvelle route 335 fonctionne déjà à plein rendement et les feux de circulation retardent l'accès à l'autoroute 640.

En octobre 2002, le maire de Bois-des-Filion demande au MTQ de lui fournir des renseignements sur l'état d'avancement du projet. En réponse, le ministère commande une analyse globale de la situation en décembre 2002. Bois-des-Filion entreprend alors de réaménager la Montée Gagnon et de réaliser un comptage de véhicules. Cette étude permet d'estimer le flux de circulation quotidien à 34 000 véhicules sur le pont Athanase-David.

Après avoir réclamé de nouveau l'attention du MTQ dans le dossier, Bois-des-Filion demande en mars 2004 l'appui des députés pour faire avancer le dossier. En mai 2004,

les villes de Sainte-Thérèse, Sainte-Anne-des-Plaines, Boisbriand, Rosemère et Lorraine se rallient officiellement aux démarches de Bois-des-Filion.

Le 25 août 2004, Bois-des-Filion envoie une autre demande au MTQ pour s'informer de l'état d'avancement du dossier et réclamer le parachèvement de l'autoroute 19 avec des voies réservées au transport collectif.

À l'automne 2005, lasse d'attendre, la Ville réalise sa propre étude technique d'amélioration de la fluidité. Le rapport chiffre le flux de circulation quotidien actuel à 59 000 véhicules, comparativement à 34 000 véhicules deux ans plus tôt. Rappelons que la capacité routière de la 335 est de 15 000 véhicules par jour.

Pour améliorer la situation, on propose sept scénarios allant de 20 000 \$ à 40 millions de dollars. Le 13 décembre 2005, les résultats de l'*Analyse de la problématique de la route 335 dans Bois-des-Filion* sont présentés au directeur régional du MTQ. Lors de cette rencontre, plusieurs solutions simples, durables et peu coûteuses sont discutées. Parmi ces solutions, mentionnons l'ajout de deux bretelles d'accès à l'A-640, la synchronisation des feux de circulation, l'élargissement à quatre voies de la route 335, l'aménagement de surlargeurs sur l'autoroute 19, la rue Adolphe-Chapleau et la rue du Parc industriel, ainsi que la construction d'une voie protégée de virage à droite à l'intersection de la route 335 Sud et du chemin Du Souvenir.

En août 2006, le directeur général du MTQ estime que les ressources financières ne permettent pas de donner suite au projet. Exaspérés, plusieurs villes et partenaires de la couronne nord se regroupent pour former la *Coalition pour le parachèvement de l'autoroute 19*.

En novembre 2006, la Coalition lance une vaste campagne de sensibilisation intitulée « *Tanné d'être pris dans le trafic ? Dites-le au ministre des Transports !* ». Le cabinet du ministre des Transports est submergé d'appels et de cartes postales. L'événement est couvert par tous les réseaux de télévision, de radio et par l'ensemble de la presse écrite. Le 12 décembre, la ministre déléguée aux Transports rencontrera le maire Paul Larocque, porte-parole de la Coalition. La ministre demande que les panneaux géants installés sur le territoire soient enlevés, ce que le maire refuse.

Le 7 mai 2007, la ministre annonce lors d'une conférence de presse tenue à Bois-des-Filion, l'octroi de 6,5 millions de dollars pour mettre en place des mesures de mitigation de la congestion à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et de la route 335. Ces mesures comprennent l'élargissement de la 335 de deux à quatre voies, ainsi que l'ajout de deux nouvelles bretelles et de feux de circulation. Bien que ces travaux aient été bien reçus, ils n'ont pas réglé la congestion majeure au sud ni le problème de la fluidité est-ouest.

Pressée par la Coalition, la ministre annonce finalement qu'une étude d'opportunité sur le parachèvement de l'autoroute 19 sera commandée. Les résultats sont attendus pour décembre 2008. La *Table des préfets et des élus de la couronne nord de Montréal* exige le parachèvement urgent de l'autoroute 19 afin d'améliorer l'attractivité et la compétitivité de la région. Mais en 2008, le gouvernement minoritaire déclenche des élections. Le rapport, attendu pour le mois de décembre, est reporté indéfiniment.

Proactive, la Coalition forme alors un comité de travail chargé d'établir les paramètres du parachèvement des sept kilomètres l'autoroute 19, dans une perspective de développement durable. Le comité est formé de membres suivants : Martin Drapeau, membre du conseil d'administration d'Enviro Mille-Îles; Nicole Houle, directrice générale de la CITL; Gilbert Guérette, commissaire scolaire; Jean Laflèche, président de la chambre de commerce de Bois-des-Filion/Lorraine; et Paul Larocque, maire de Bois-des-Filion et porte-parole de la coalition.

Il ressort de leur travail qu'un projet acceptable devrait comprendre une autoroute souterraine, une voie réservée au transport collectif dans chaque direction (6 voies en tout), un parc linéaire en surface, la reconstruction du centre-ville à l'intersection de la montée Gagnon et du boulevard Adolphe-Chapleau, ainsi qu'une gare intermodale entourée d'un stationnement incitatif de 900 places. La gare intermodale comprendrait un terminus d'autobus reliant Bois-des-Filion au métro à Laval. Pour terminer l'autoroute, il ne manque qu'un tronçon de 7 kilomètres, la partie la plus coûteuse ayant déjà été réalisée il y a 40 ans.

Une fois ce projet approuvé par les membres de la Coalition, sa modélisation est complétée en vue d'une rencontre de mobilisation où il sera présenté à la population.



En novembre 2008, le projet est présenté devant 800 personnes au Chalet des citoyens de Bois-des-Filion. La Coalition explique les avantages d'un tel projet pour les municipalités, les résidents, les commerçants et l'environnement. En réglant les problèmes de congestion, non seulement l'on contribue à réduire les gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique, mais on augmente également la qualité de vie des citoyens, autant des automobilistes que des personnes résidant le long du parcours. Les voies réservées au transport collectif viennent bonifier ces améliorations tout en optimisant l'utilisation du métro à Laval. Ces changements contribueront ainsi à relancer le développement économique et immobilier de la région, notamment en attirant de nouveaux résidents, en rétablissant les commerces du centre-ville et en stimulant le parc industriel. Une fois terminée, l'autoroute pourrait même servir de chemin alternatif durant les travaux des autoroutes 13, 15 et 640.

Après les élections de décembre 2008, un remaniement ministériel vient retarder une fois de plus les travaux. Le 14 février 2009, le gouvernement annonce des investissements de 57,7 millions de dollars en infrastructures routières dans les Basses-Laurentides, mais rien n'est encore prévu pour l'autoroute 19. L'étude

d'opportunité n'est pas publiée. Les citoyens fulminent et les appuis à la Coalition augmentent.

Le 21 juin 2010, le premier ministre annonce « *le début des études d'avant-projet et d'impact sur l'environnement en vue du parachèvement de l'autoroute 19, avec voies réservées au transport collectif et mesures tels des stationnements incitatifs* ». Le projet fera l'objet d'une évaluation de la part du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Le coût prévu des 10 kilomètres est de 320 millions de dollars, tel qu'inscrit dans le Plan québécois des infrastructures de 2009-2014. Les travaux devraient être terminés en 2015.

Le projet du MTQ comprend une autoroute en surface de 3 voies par direction, dont une est réservée au transport collectif, sauf sur le pont Athanase-David, qui bénéficiera toutefois d'une passerelle pour les piétons et les cyclistes. Des échangeurs avec feux de circulation seront aménagés aux boulevards Dagenais et Adolphe-Chapleau, dans l'axe du boulevard des Mille-Îles/des Laurentides. Les quatre ponts d'étagement existants au-dessus de l'A-640 seront entièrement utilisés. L'un d'eux serait réservé aux véhicules hors route. Un stationnement incitatif sera situé au nord de la 640, dont les accès seront réaménagés. Enfin, les routes 344 et 335 seront également améliorées à Bois-des-Filion.

Depuis cette annonce de 2010, la Coalition appuie vigoureusement le projet du MTQ, tout en revendiquant qu'il soit amélioré en reprenant des éléments du concept projeté en 2008 par la Coalition et en garantissant une fluidité du transport collectif par l'ajout d'un pont ou l'élargissement du pont existant si c'est techniquement possible.

Au cours de la période 2010 - 2013, le MTQ aura réalisé l'étude d'avant-projet préliminaire et l'étude d'impact sur l'environnement, incluant les échanges avec les ministères concernés, alors que le mandat aura été donné en 2014 au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) pour la tenue d'une audience publique sur le projet. Les recommandations du BAPE sont attendues pour le début de 2015.

JUSTIFICATION DES DÉBITS JOURNALIERS ESTIMÉS
À L'INTERSECTION DU BOULEVARD ADOLPHE-CHAPLEAU ET
DU PROLONGEMENT DE L'A-19 (ROUTE 335)



85, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec) Canada H2X 3P4
 Tél.: 514-287-8500 • Téléc.: 514-287-8643
 www.tecsult.com

VILLE DE BOIS-DES-FILION
 REÇU LE 07 DEC. 2006

<input checked="" type="checkbox"/>	GR	TR	RH	PS	S.	SPC	Sq
TP	DA	SC	REG	COMP	TAX	PAY	INS
		M	0000				

Le 27 novembre 2006

Monsieur Sylvain Rolland
 Directeur Général
 Ville de Bois-des-Filion
 60, 36^{ième} Avenue
 Bois-des-Filion (Québec) J6Z 2G6

Objet : Justification des débits journaliers estimés à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et du prolongement de l'A-19 (route 335)
 N/Réf. : 0513439-3030

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint une justification des débits journaliers estimés à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et du prolongement de l'A-19 (route 335).

Ces débits ont été estimés par TecSult dans le cadre de l'étude d'amélioration de la fluidité de la circulation sur le Boulevard Adolphe-Chapleau entre la Montée-Gagnon et la 25ième avenue (rapport final daté de décembre 2005), sur la base de comptages horaires (en date du jeudi 21 avril 2005 pour le matin et du jeudi 17 mars 2005 pour le soir) et de coefficients d'ajustement aux 24 heures issus d'un relevé du MTQ effectué le mardi 6 mai 2003.

Le relevé MTQ de 2003 portait sur 13 heures consécutives de comptage, entre 6 heures et 19 heures (voir comptage joint).

Le tableau suivant résume les valeurs de débits issues des différents comptages :

	Pointe AM	Pointe PM	Pointes AM+PM	13 heures (6h à 19h)
Comptages MTQ mai 2003	4539	6749	11288	49457
Comptages TecSult mars avril 2005	6067	4431	10498	nd
Débits retenus dans l'étude TecSult	5690	4303	9993	nd
Ratios TecSult / MTQ	125%	64%	89%	

Il est à noter que les débits de pointe comptabilisés présentent une asymétrie entre les deux sources puisque les débits TecSult sont significativement inférieurs aux débits MTQ le soir alors que l'inverse est constaté le matin. Cependant, la somme des débits d'entrée aux deux heures de pointe est du même ordre de grandeur.

Il est intéressant de constater que les débits comptabilisés par le MTQ en 2003 durant 13 heures consécutives sont très proches des 50 000 Véh.

Le relevé du MTQ présente deux DJMA (débits journaliers moyens annuels) bidirectionnels aux approches est et ouest, qui permettent d'estimer des facteurs d'ajustement entre une heure de pointe et un DJMA. Le ratio d'ajustement entre l'heure de pointe du matin et le DJMA est compris entre 12,7 et 13,8 alors que celui entre l'heure de pointe du soir et le DJMA est compris entre 8,6 et 8,8.

Si l'on utilise un facteur moyen d'ajustement de 13,0 (considéré comme un maximum, la moyenne serait en fait plus élevée) à partir des débits d'entrée de pointe du matin, et un facteur de 8,7 le soir, on en déduirait un DJMA de l'ordre de 59 000 véh / jour. Le ratio 24 heures sur 13 heures comptabilisées serait alors de 1,19, qui apparaît réaliste car il est communément admis en planification des transports que les débits de soir et de nuit représentent globalement 20% du débit 24 heures.

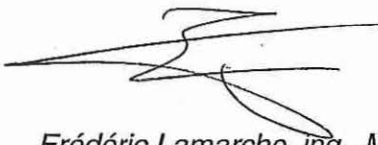
Tecsult a pour sa part retenu des facteurs d'ajustement inférieurs afin d'estimer un DJMA dans le cadre de son étude : entre 9,2 et 9,7 le matin et entre 8,6 et 8,8 le soir. Ces hypothèses sont donc plutôt conservatrices au vu des constats effectués précédemment. Le DJMA déduit est de l'ordre de 45 000 véh / jour.

Des calculs complémentaires ont permis d'établir une fourchette de variation du débit 24 heures entre deux extrêmes. Étant donné qu'un débit 24 heures peut être déduit de deux heures de pointe différentes (matin et soir), l'application des facteurs d'ajustement à chaque approche donne donc une fourchette de débits journaliers qui conduit à un DJMA 2005 estimé compris entre 30 000 et 60 000 véh/jour, pour une moyenne de 45 000 véh/jour qui a été retenue dans l'étude. Le débit journalier peut probablement atteindre certains jours des valeurs proches de 55 000 véh/jour, selon ce mode de calcul.

En conclusion, le relevé du MTQ fait apparaître des débits comptabilisés sur 13 heures, qui sont de l'ordre de 50 000 véh / jour, et qui impliquent un débit 24 heures d'au moins 55 000 véh / jour, le jour du comptage. Les calculs de Tecsult conduisent à un DJMA, qui est donc une moyenne annuelle, plus proche de 45 000 véh / jour, mais mettent par ailleurs en évidence la possibilité que le débit 24 heures atteigne ponctuellement un niveau de débit de 55 000 véh / jour.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Rolland, nos salutations les plus distinguées.

TECSULT INC.



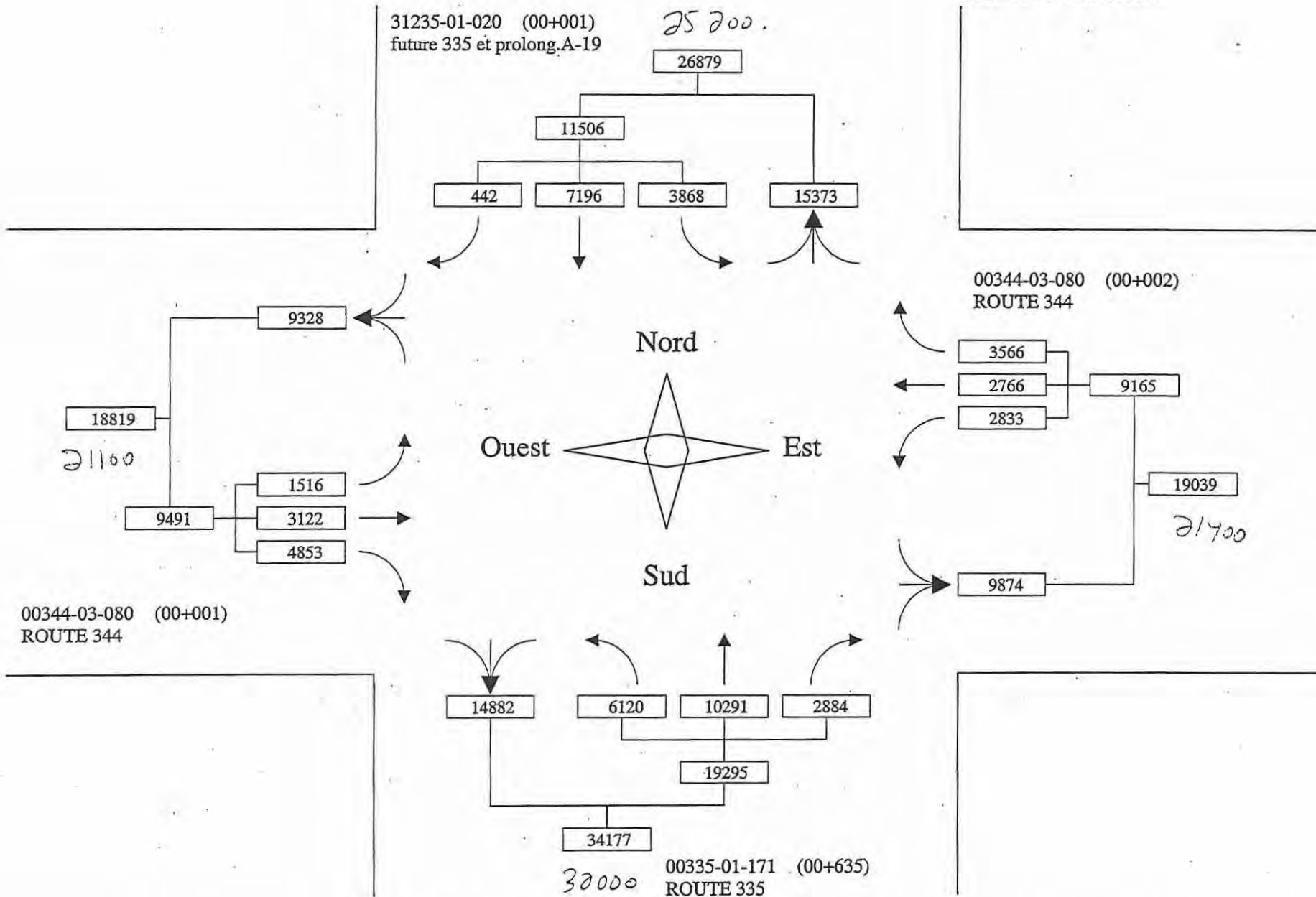
Frédéric Lamarche, ing., MBA
Directeur de projet

FL/ms



Numéro du relevé: 0039325 Municipalité: BOIS-DES-FILION
Direction Territoriale: Laval-Mille-Îles

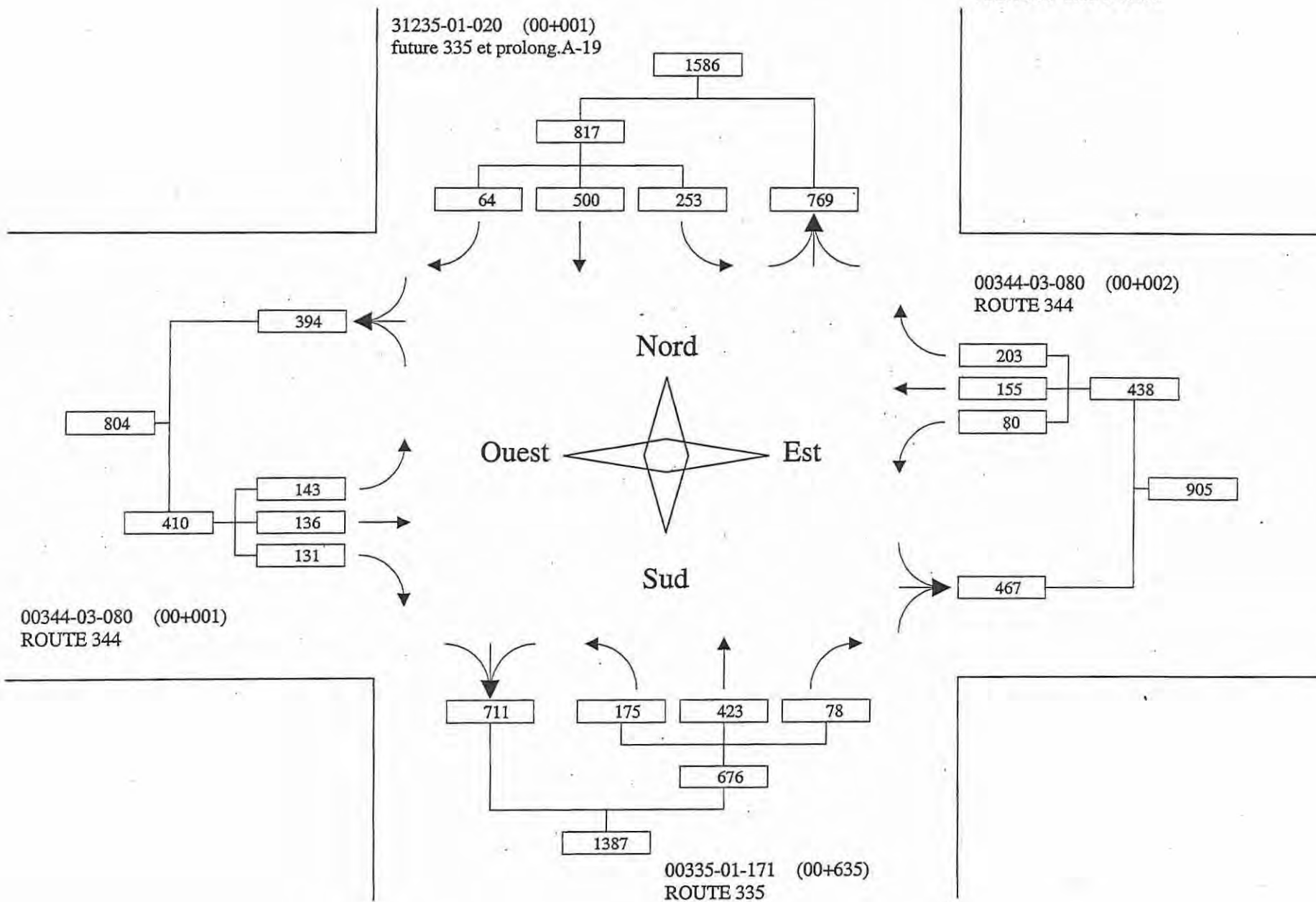
Avant-midi: 03-05-06 Mardi
Après-midi: 03-05-06 Mardi
Relevé de 6:00 à 19:00





Numéro du relevé: 0039325 Municipalité: BOIS-DES-FILION
Direction Territoriale: Laval-Mille-Îles

Avant-midi: 03-05-06 Mardi
Après-midi: 03-05-06 Mardi
Relevé de 6:00 à 19:00

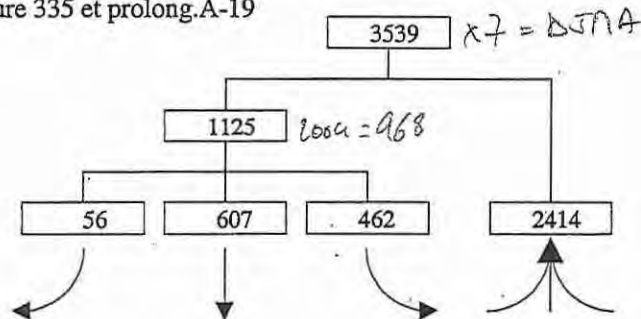




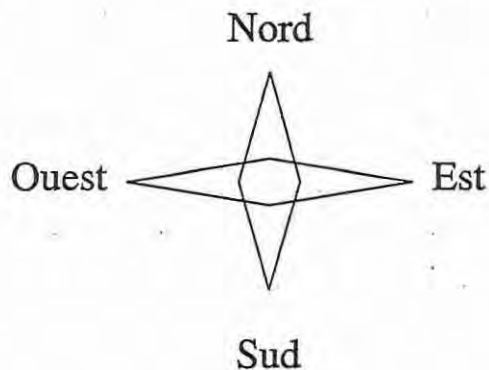
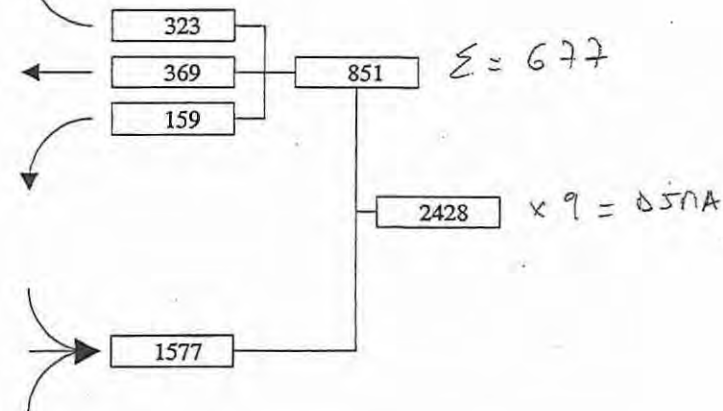
Numéro du relevé: 0039325 Municipalité: BOIS-DES-FILION
Direction Territoriale: Laval-Mille-Îles

Avant-midi: 03-05-06 Mardi
Après-midi: 03-05-06 Mardi
Relevé de 6:00 à 19:00

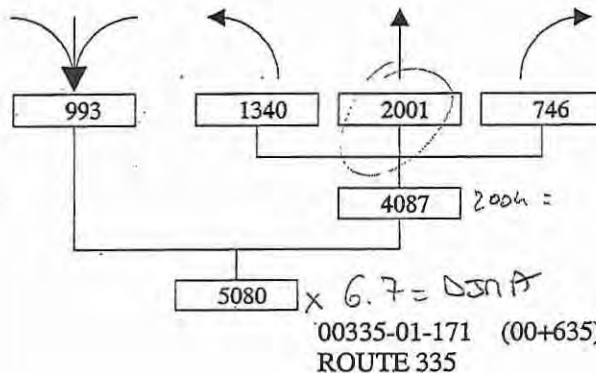
31235-01-020 (00+001)
future 335 et prolong.A-19



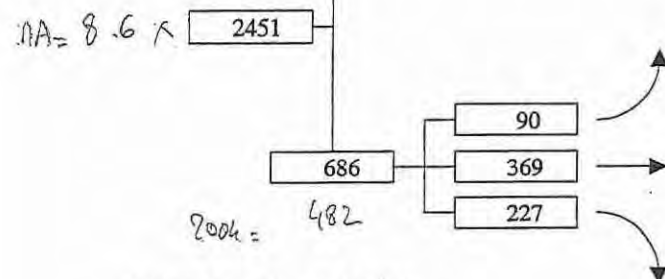
00344-03-080 (00+002)
ROUTE 344



00344-03-080 (00+001)
ROUTE 344



00335-01-171 (00+635)
ROUTE 335





Numéro du relevé: 0039325 Municipalité: BOIS-DES-FILION
Direction Territoriale: Laval-Mille-Îles

Avant-midi: 03-05-06 Mardi
Après-midi: 03-05-06 Mardi
Relevé de 6:00 à 19:00

Nord: 31235-01-020 (00+001) future 335 et prolong.A-19
Sud: 00335-01-171 (00+635) ROUTE 335

Est: 00344-03-080 (00+002) ROUTE 344
Ouest: 00344-03-080 (00+001) ROUTE 344

	Nord future 335 et prolong.A-19			Total	Sud ROUTE 335			Total	Est ROUTE 344			Total	Ouest ROUTE 344			Total	Grand Total	% Horaire
	←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→			
6:00-7:00	124	919	6	1049	104	320	29	453	425	75	251	751	79	38	875	992	3245	6.6
7:00-8:00	206	1118	20	1344	214	732	40	986	439	147	325	911	112	138	952	1202	4443	9.0
8:00-9:00	297	863	21	1181	275	949	140	1364	295	174	334	803	130	314	747	1191	4539	9.2
9:00-10:00	259	549	25	833	217	593	89	899	206	158	198	562	145	202	263	610	2904	5.9
10:00-11:00	193	363	30	586	193	380	88	661	165	178	195	538	97	178	212	487	2272	4.6
11:00-12:00	260	370	29	659	226	373	136	735	131	199	207	537	73	179	152	404	2335	4.7
12:00-13:00	281	295	37	613	245	398	117	760	160	214	237	611	166	233	203	602	2586	5.2
13:00-14:00	284	353	32	669	272	447	138	857	166	230	261	657	157	219	220	596	2779	5.6
14:00-15:00	273	383	34	690	364	506	185	1055	168	185	227	580	94	236	226	556	2881	5.8
15:00-16:00	441	469	49	959	880	911	325	2116	187	296	421	904	157	327	292	776	4755	9.6
16:00-17:00	447	537	63	1047	1046	1150	524	2720	170	321	339	830	123	386	309	818	5415	10.9
17:00-18:00	462	607	56	1125	1340	2001	746	4087	159	369	323	851	90	369	227	686	6749	13.6
18:00-19:00	341	370	40	751	744	1531	327	2602	162	220	248	630	93	303	175	571	4554	9.2
Total	3868	7196	442	11506	6120	10291	2884	19295	2833	2766	3566	9165	1516	3122	4853	9491	49457	100
% de approche	33.6	62.5	3.8		31.7	53.3	14.9		30.9	30.2	38.9		16.0	32.9	51.1			

1087 ←

1430 ←

63 ←
1046 ↘

← 321

2334
442
3122

8-9h 670
1080 610
1905 ↑
1364 ↓
3269
562 ←
7511 (1313)
3717

2534
1181 ↑
1413 ↓



Numéro du relevé: 0039325 Municipalité: BOIS-DES-FILION
Direction Territoriale: Laval--Mille-Îles

Avant-midi: 03-05-06 Mardi
Après-midi: 03-05-06 Mardi
Relevé de 6:00 à 19:00

Nord: 31235-01-020 (00+001) future 335 et prolong.A-19
Sud: 00335-01-171 (00+635) ROUTE 335

Est: 00344-03-080 (00+002) ROUTE 344
Ouest: 00344-03-080 (00+001) ROUTE 344

	Nord future 335 et prolong.A-19			Total	Sud ROUTE 335			Total	Est ROUTE 344			Total	Ouest ROUTE 344			Total	Grand Total	% Horaire
	←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→			
6:00- 7:00	13	28	1	42	7	13	2	22	10	4	8	22	4	2	22	28	114	4.9
7:00- 8:00	24	56	5	85	12	37	1	50	4	23	9	36	10	16	12	38	209	8.9
8:00- 9:00	30	38	4	72	16	43	14	73	5	17	29	51	14	26	11	51	247	10.6
9:00-10:00	29	74	5	108	13	43	13	69	8	8	22	38	24	7	9	40	255	10.9
10:00-11:00	18	38	4	60	11	38	3	52	4	5	17	26	6	10	11	27	165	7.0
11:00-12:00	19	59	4	82	13	40	5	58	9	19	18	46	9	6	5	20	206	8.8
12:00-13:00	12	25	3	40	8	28	9	45	7	9	14	30	10	11	11	32	147	6.3
13:00-14:00	18	41	4	63	16	44	3	63	8	4	13	25	17	5	11	33	184	7.9
14:00-15:00	20	39	8	67	23	41	10	74	7	14	18	39	20	17	18	55	235	10.0
15:00-16:00	31	46	10	87	14	39	3	56	3	25	27	55	13	16	14	43	241	10.3
16:00-17:00	16	28	4	48	14	27	8	49	9	13	7	29	10	12	3	25	151	6.5
17:00-18:00	18	21	6	45	17	20	5	42	5	9	18	32	3	6	2	11	130	5.6
18:00-19:00	5	7	6	18	11	10	2	23	1	5	3	9	3	2	2	7	57	2.4
Total	253	500	64	817	175	423	78	676	80	155	203	438	143	136	131	410	2341	100
% de approche	31.0	61.2	7.8		25.9	62.6	11.5		18.3	35.4	46.3		34.9	33.2	32.0			



Numéro du relevé: 0039325 Municipalité: BOIS-DES-FILION
Direction Territoriale: Laval-Mille-Îles

Avant-midi: 03-05-06 Mardi
Après-midi: 03-05-06 Mardi
Relevé de 6:00 à 19:00

Nord: 31235-01-020 (00+001) future 335 et prolong.A-19
Sud: 00335-01-171 (00+635) ROUTE 335

Est: 00344-03-080 (00+002) ROUTE 344
Ouest: 00344-03-080 (00+001) ROUTE 344

	Nord future 335 et prolong.A-19			Total	Sud ROUTE 335			Total	Est ROUTE 344			Total	Ouest ROUTE 344			Total	Grand Total
	←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→		
7:45- 8:00	66	243	2	311	57	226	10	293	104	41	100	245	24	54	234	312	1161
8:00- 8:15	66	237	5	308	78	155	52	285	109	48	75	232	22	61	247	330	1155
8:15- 8:30	84	234	8	326	99	267	40	406	57	35	88	180	19	94	200	313	1225
8:30- 8:45	79	187	5	271	58	281	28	367	69	49	89	207	23	88	181	292	1137
Total pointe	295	901	20	1216	292	929	130	1351	339	173	352	864	88	297	862	1247	
fpi	.878	.927	.625	.933	.737	.827	.625	.832	.778	.883	.880	.882	.917	.790	.872	.945	
% commercial	10.8	5.0	20.0	6.7	6.8	4.5	10.0	5.6	1.2	11.0	8.0	5.9	13.6	9.8	1.6	4.4	
13:00-13:15	64	82	7	153	63	113	34	210	43	54	77	174	46	48	46	140	677
13:15-13:30	80	80	10	170	60	101	31	192	44	58	57	159	26	65	61	152	673
13:30-13:45	77	89	5	171	69	116	35	220	38	45	66	149	46	38	51	135	675
13:45-14:00	63	102	10	175	80	117	38	235	41	73	61	175	39	68	62	169	754
Total pointe	284	353	32	669	272	447	138	857	166	230	261	657	157	219	220	596	
fpi	.888	.865	.800	.956	.850	.955	.908	.912	.943	.788	.847	.939	.853	.805	.887	.882	
% commercial	6.3	11.6	12.5	9.4	5.9	9.8	2.2	7.4	4.8	1.7	5.0	3.8	10.8	2.3	5.0	5.5	
17:00-17:15	114	143	11	268	313	421	216	950	31	100	84	215	23	93	58	174	1607
17:15-17:30	102	169	11	282	377	518	254	1149	36	88	106	230	23	105	93	221	1882
17:30-17:45	123	163	13	299	356	407	147	910	37	91	59	187	18	98	28	144	1540
17:45-18:00	123	132	21	276	294	655	129	1078	55	90	74	219	26	73	48	147	1720
Total pointe	462	607	56	1125	1340	2001	746	4087	159	369	323	851	90	369	227	686	
fpi	.939	.898	.667	.941	.889	.764	.734	.889	.723	.923	.762	.925	.865	.879	.610	.776	
% commercial	3.9	3.5	10.7	4.0	1.3	1.0	0.7	1.0	3.1	2.4	5.6	3.8	3.3	1.6	0.9	1.6	



Numéro du relevé: 0039325 Municipalité: BOIS-DES-FILION
Direction Territoriale: Laval--Mille-Îles

Avant-midi: 03-05-06 Mardi
Après-midi: 03-05-06 Mardi
Relevé de 6:00 à 19:00

Nord: 31235-01-020 (00+001) future 335 et prolong.A-19
Sud: 00335-01-171 (00+635) ROUTE 335

Est: 00344-03-080 (00+002) ROUTE 344
Ouest: 00344-03-080 (00+001) ROUTE 344

	Nord future 335 et prolong.A-19			Total	Sud ROUTE 335			Total	Est ROUTE 344			Total	Ouest ROUTE 344			Total	Grand Total	%
	←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→			
6:00- 6:15	17	138	2	157	7	30	2	39	72	8	46	126	8	4	175	187	509	1.0
6:15- 6:30	24	215	3	242	25	73	5	103	116	15	66	197	18	6	215	239	781	1.6
6:30- 6:45	33	280	0	313	32	91	10	133	119	29	69	217	37	11	233	281	944	1.9
6:45- 7:00	50	286	1	337	40	126	12	178	118	23	70	211	16	17	252	285	1011	2.0
7:00- 7:15	29	301	7	337	39	160	8	207	117	25	81	223	37	27	229	293	1060	2.1
7:15- 7:30	51	284	6	341	51	169	14	234	124	48	64	236	23	22	278	323	1134	2.3
7:30- 7:45	60	290	5	355	67	177	8	252	94	33	80	207	28	35	211	274	1088	2.2
7:45- 8:00	66	243	2	311	57	226	10	293	104	41	100	245	24	54	234	312	1161	2.3
8:00- 8:15	66	237	5	308	78	155	52	285	109	48	75	232	22	61	247	330	1155	2.3
8:15- 8:30	84	234	8	326	99	267	40	406	57	35	88	180	19	94	200	313	1225	2.5
8:30- 8:45	79	187	5	271	58	281	28	367	69	49	89	207	23	88	181	292	1137	2.3
8:45- 9:00	68	205	3	276	40	246	20	306	60	42	82	184	66	71	119	256	1022	2.1
9:00- 9:15	65	175	7	247	72	184	31	287	51	35	48	134	37	33	72	142	810	1.6
9:15- 9:30	62	150	7	219	46	169	21	236	53	37	43	133	48	69	87	204	792	1.6
9:30- 9:45	71	112	5	188	54	114	25	193	64	40	52	156	27	35	60	122	659	1.3
9:45-10:00	61	112	6	179	45	126	12	183	38	46	55	139	33	65	44	142	643	1.3
10:00-10:15	45	102	12	159	44	136	27	207	40	46	28	114	17	53	25	95	575	1.2
10:15-10:30	42	84	8	134	52	73	16	141	51	42	68	161	28	34	40	102	538	1.1
10:30-10:45	49	79	6	134	49	78	19	146	35	41	52	128	27	48	54	129	537	1.1
10:45-11:00	57	98	4	159	48	93	26	167	39	49	47	135	25	43	93	161	622	1.3
11:00-11:15	56	104	5	165	66	90	28	184	23	43	41	107	14	38	55	107	563	1.1
11:15-11:30	74	81	9	164	42	78	29	149	33	49	55	137	22	51	22	95	545	1.1
11:30-11:45	68	88	6	162	59	99	48	206	35	59	61	155	17	44	47	108	631	1.3
11:45-12:00	62	97	9	168	59	106	31	196	40	48	50	138	20	46	28	94	596	1.2



Numéro du relevé: 0039325 Municipalité: BOIS-DES-FILION
Direction Territoriale: Laval-Mille-Îles

Avant-midi: 03-05-06 Mardi
Après-midi: 03-05-06 Mardi
Relevé de 6:00 à 19:00

Nord: 31235-01-020 (00+001) future 335 et prolong.A-19
Sud: 00335-01-171 (00+635) ROUTE 335

Est: 00344-03-080 (00+002) ROUTE 344
Ouest: 00344-03-080 (00+001) ROUTE 344

	Nord future 335 et prolong.A-19			Total	Sud ROUTE 335			Total	Est ROUTE 344			Total	Ouest ROUTE 344			Total	Grand Total	%
	←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→			
12:00-12:15	80	81	8	169	56	94	27	177	27	70	35	132	32	79	57	168	646	1.3
12:15-12:30	69	62	14	145	55	95	30	180	40	55	55	150	50	29	46	125	600	1.2
12:30-12:45	66	58	5	129	68	110	29	207	49	55	83	187	31	71	53	155	678	1.4
12:45-13:00	66	94	10	170	66	99	31	196	44	34	64	142	53	54	47	154	662	1.3
13:00-13:15	64	82	7	153	63	113	34	210	43	54	77	174	46	48	46	140	677	1.4
13:15-13:30	80	80	10	170	60	101	31	192	44	58	57	159	26	65	61	152	673	1.4
13:30-13:45	77	89	5	171	69	116	35	220	38	45	66	149	46	38	51	135	675	1.4
13:45-14:00	63	102	10	175	80	117	38	235	41	73	61	175	39	68	62	169	754	1.5
14:00-14:15	74	84	9	167	96	101	50	247	45	41	53	139	29	56	59	144	697	1.4
14:15-14:30	66	83	9	158	75	93	42	210	27	50	63	140	26	61	53	140	648	1.3
14:30-14:45	65	110	8	183	94	152	44	290	52	54	56	162	20	50	65	135	770	1.6
14:45-15:00	68	106	8	182	99	160	49	308	44	40	55	139	19	69	49	137	766	1.5
15:00-15:15	100	102	12	214	104	163	37	304	34	63	46	143	31	73	71	175	836	1.7
15:15-15:30	95	103	16	214	195	207	81	483	44	91	131	266	46	70	75	191	1154	2.3
15:30-15:45	115	122	9	246	313	264	87	664	62	80	122	264	45	76	54	175	1349	2.7
15:45-16:00	131	142	12	285	268	277	120	665	47	62	122	231	35	108	92	235	1416	2.9
16:00-16:15	149	154	20	323	267	310	138	715	60	87	117	264	71	136	166	373	1675	3.4
16:15-16:30	97	109	15	221	217	233	171	621	29	74	64	167	15	74	39	128	1137	2.3
16:30-16:45	88	119	20	227	266	283	100	649	38	72	68	178	18	78	27	123	1177	2.4
16:45-17:00	113	155	8	276	296	324	115	735	43	88	90	221	19	98	77	194	1426	2.9
17:00-17:15	114	143	11	268	313	421	216	950	31	100	84	215	23	93	58	174	1607	3.2
17:15-17:30	102	169	11	282	377	518	254	1149	36	88	106	230	23	105	93	221	1882	3.8
17:30-17:45	123	163	13	299	356	407	147	910	37	91	59	187	18	98	28	144	1540	3.1
17:45-18:00	123	132	21	276	294	655	129	1078	55	90	74	219	26	73	48	147	1720	3.5



Numéro du relevé: 0039325 Municipalité: BOIS-DES-FILION
Direction Territoriale: Laval--Mille-Îles

Avant-midi: 03-05-06 Mardi
Après-midi: 03-05-06 Mardi
Relevé de 6:00 à 19:00

Nord: 31235-01-020 (00+001) future 335 et prolong.A-19
Sud: 00335-01-171 (00+635) ROUTE 335

Est: 00344-03-080 (00+002) ROUTE 344
Ouest: 00344-03-080 (00+001) ROUTE 344

	Nord future 335 et prolong.A-19			Total	Sud ROUTE 335			Total	Est ROUTE 344			Total	Ouest ROUTE 344			Total	Grand Total	%
	←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→			
18:00-18:15	88	109	7	204	211	467	113	791	38	69	82	189	18	83	50	151	1335	2.7
18:15-18:30	81	70	14	165	240	489	81	810	38	44	57	139	26	64	50	140	1254	2.5
18:30-18:45	95	109	10	214	173	352	84	609	52	54	49	155	23	74	43	140	1118	2.3
18:45-19:00	77	82	9	168	120	223	49	392	34	53	60	147	26	82	32	140	847	1.7



Numéro du relevé: 0039325 Municipalité: BOIS-DES-FILION
Direction Territoriale: Laval--Mille-Îles

Avant-midi: 03-05-06 Mardi
Après-midi: 03-05-06 Mardi
Relevé de 6:00 à 19:00

Nord: 31235-01-020 (00+001) future 335 et prolong.A-19
Sud: 00335-01-171 (00+635) ROUTE 335

Est: 00344-03-080 (00+002) ROUTE 344
Ouest: 00344-03-080 (00+001) ROUTE 344

	Nord future 335 et prolong.A-19			Total	Sud ROUTE 335			Total	Est ROUTE 344			Total	Ouest ROUTE 344			Total	Grand Total	%
	←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→			
6:00- 6:15	0	0	0	0	1	1	1	3	2	1	0	3	1	0	4	5	11	0.5
6:15- 6:30	4	8	1	13	1	1	0	2	2	0	3	5	0	1	5	6	26	1.1
6:30- 6:45	5	12	0	17	3	5	1	9	1	1	3	5	1	0	7	8	39	1.7
6:45- 7:00	4	8	0	12	2	6	0	8	5	2	2	9	2	1	6	9	38	1.6
7:00- 7:15	1	7	1	9	3	10	0	13	0	5	4	9	5	6	5	16	47	2.0
7:15- 7:30	6	15	2	23	2	11	1	14	2	11	1	14	0	1	1	2	53	2.3
7:30- 7:45	10	14	2	26	3	6	0	9	2	3	1	6	5	2	1	8	49	2.1
7:45- 8:00	7	20	0	27	4	10	0	14	0	4	3	7	0	7	5	12	60	2.6
8:00- 8:15	6	8	1	15	10	7	5	22	1	5	1	7	2	5	4	11	55	2.3
8:15- 8:30	15	10	2	27	2	9	2	13	2	6	16	24	2	13	4	19	83	3.5
8:30- 8:45	4	7	1	12	4	16	6	26	1	4	8	13	8	4	1	13	64	2.7
8:45- 9:00	5	13	0	18	0	11	1	12	1	2	4	7	2	4	2	8	45	1.9
9:00- 9:15	6	21	2	29	4	11	5	20	1	1	5	7	10	2	1	13	69	2.9
9:15- 9:30	5	14	1	20	4	12	5	21	2	2	4	8	3	2	3	8	57	2.4
9:30- 9:45	10	18	0	28	4	10	1	15	4	2	8	14	5	2	4	11	68	2.9
9:45-10:00	8	21	2	31	1	10	2	13	1	3	5	9	6	1	1	8	61	2.6
10:00-10:15	5	8	2	15	2	12	0	14	2	1	3	6	2	0	2	4	39	1.7
10:15-10:30	5	10	1	16	5	5	1	11	1	2	3	6	0	2	2	4	37	1.6
10:30-10:45	3	13	0	16	4	11	0	15	1	0	6	7	1	3	5	9	47	2.0
10:45-11:00	5	7	1	13	0	10	2	12	0	2	5	7	3	5	2	10	42	1.8
11:00-11:15	2	18	0	20	2	9	1	12	1	7	1	9	1	1	3	5	46	2.0
11:15-11:30	5	8	0	13	5	8	1	14	4	4	4	12	4	1	1	6	45	1.9
11:30-11:45	8	13	2	23	4	11	1	16	2	2	5	9	2	2	0	4	52	2.2
11:45-12:00	4	20	2	26	2	12	2	16	2	6	8	16	2	2	1	5	63	2.7



Numéro du relevé: 0039325 Municipalité: BOIS-DES-FILION
Direction Territoriale: Laval--Mille-Îles

Avant-midi: 03-05-06 Mardi
Après-midi: 03-05-06 Mardi
Relevé de 6:00 à 19:00

Nord: 31235-01-020 (00+001) future 335 et prolong.A-19
Sud: 00335-01-171 (00+635) ROUTE 335

Est: 00344-03-080 (00+002) ROUTE 344
Ouest: 00344-03-080 (00+001) ROUTE 344

	Nord future 335 et prolong.A-19			Total	Sud ROUTE 335			Total	Est ROUTE 344			Total	Ouest ROUTE 344			Total	Grand Total	%
	←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→		←	↑	→			
12:00-12:15	4	6	1	11	3	3	1	7	1	1	2	4	1	3	6	10	32	1.4
12:15-12:30	3	5	0	8	1	11	1	13	0	2	0	2	6	1	2	9	32	1.4
12:30-12:45	1	10	0	11	2	8	4	14	4	4	6	14	1	5	2	8	47	2.0
12:45-13:00	4	4	2	10	2	6	3	11	2	2	6	10	2	2	1	5	36	1.5
13:00-13:15	8	9	0	17	3	14	0	17	1	1	6	8	3	3	1	7	49	2.1
13:15-13:30	3	10	1	14	6	7	1	14	2	2	3	7	4	0	3	7	42	1.8
13:30-13:45	6	13	0	19	3	15	1	19	3	0	4	7	7	1	1	9	54	2.3
13:45-14:00	1	9	3	13	4	8	1	13	2	1	0	3	3	1	6	10	39	1.7
14:00-14:15	5	10	2	17	7	19	3	29	1	0	4	5	6	1	6	13	64	2.7
14:15-14:30	1	7	1	9	8	3	3	14	1	2	5	8	2	4	6	12	43	1.8
14:30-14:45	4	11	1	16	5	5	2	12	5	7	4	16	4	4	4	12	56	2.4
14:45-15:00	10	11	4	25	3	14	2	19	0	5	5	10	8	8	2	18	72	3.1
15:00-15:15	11	12	1	24	4	12	1	17	2	4	2	8	3	4	5	12	61	2.6
15:15-15:30	10	12	6	28	3	6	0	9	1	14	14	29	3	3	3	9	75	3.2
15:30-15:45	4	13	2	19	2	6	1	9	0	3	2	5	2	1	3	6	39	1.7
15:45-16:00	6	9	1	16	5	15	1	21	0	4	9	13	5	8	3	16	66	2.8
16:00-16:15	7	7	2	16	5	5	2	12	2	2	2	6	5	3	0	8	42	1.8
16:15-16:30	2	6	1	9	3	4	2	9	2	5	3	10	2	2	0	4	32	1.4
16:30-16:45	6	8	0	14	4	8	1	13	4	3	2	9	2	2	1	5	41	1.8
16:45-17:00	1	7	1	9	2	10	3	15	1	3	0	4	1	5	2	8	36	1.5
17:00-17:15	7	12	0	19	3	4	3	10	4	0	5	9	1	2	0	3	41	1.8
17:15-17:30	4	4	0	8	7	6	1	14	0	6	6	12	0	2	0	2	36	1.5
17:30-17:45	5	4	4	13	6	6	0	12	0	2	0	2	2	1	1	4	31	1.3
17:45-18:00	2	1	2	5	1	4	1	6	1	1	7	9	0	1	1	2	22	0.9



Numéro du relevé: 0039325 Municipalité: BOIS-DES-FILION
Direction Territoriale: Laval--Mille-Îles

Avant-midi: 03-05-06 Mardi
Après-midi: 03-05-06 Mardi
Relevé de 6:00 à 19:00

Nord: 31235-01-020 (00+001) future 335 et prolong.A-19
Sud: 00335-01-171 (00+635) ROUTE 335

Est: 00344-03-080 (00+002) ROUTE 344
Ouest: 00344-03-080 (00+001) ROUTE 344

	Nord future 335 et prolong.A-19				Sud ROUTE 335				Est ROUTE 344				Ouest ROUTE 344				Grand Total	%
	←	↑	→	Total	←	↑	→	Total	←	↑	→	Total	←	↑	→	Total		
18:00-18:15	0	2	2	4	3	3	0	6	0	3	1	4	0	0	2	2	16	0.7
18:15-18:30	1	1	2	4	3	2	1	6	0	1	0	1	0	0	0	0	11	0.5
18:30-18:45	3	4	1	8	3	4	0	7	1	1	0	2	1	1	0	2	19	0.8
18:45-19:00	1	0	1	2	2	1	1	4	0	0	2	2	2	1	0	3	11	0.5